

REMBOURSEMENT DES FOURNITURES DE STOMIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Programmes d'assurance-médicaments et d'internat, de transport et de stomie

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse parraine divers programmes Pharmacare ; toutefois, la couverture de la stomie est limitée aux programmes suivants :

1. Programme Pharmacare pour les aînés : régime provincial d'assurance-médicaments qui aide les membres à payer le coût de leurs médicaments d'ordonnance.
2. Programme Pharmacare pour les services communautaires : offre une couverture pour les médicaments sur ordonnance, connue sous le nom de Pharmacare, aux personnes suivantes :
 - a. les clients de l'aide au revenu (y compris les clients du régime Pharmacare prolongé et du régime Pharmacare transitoire) ;
 - b. les clients du Programme de soutien aux personnes handicapées
 - c. les enfants pris en charge par le bien-être de l'enfance par l'intermédiaire d'un bureau de district du ministère des Services communautaires ou d'une société d'aide à l'enfance ou d'un organisme de services à la famille et à l'enfance
 - d. les clients du régime Pharmacare faibles revenus pour les enfants
3. Programme d'internat, de transport et de stomie : programme provincial qui aide les résidents admissibles de la Nouvelle-Écosse qui suivent un traitement contre le cancer en les aidant à couvrir les coûts liés à l'hébergement, au transport et aux fournitures de stomie.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'offre aucune autre couverture pour les fournitures de stomie au grand public.

SUIS-JE ADMISSIBLE ?

En général, vous pourriez être admissible aux programmes ci-dessus si vous :

- habitez en Nouvelle-Écosse ;
- avez une carte d'assurance-maladie valide de la Nouvelle-Écosse ;

Types de stomies couvertes :

- colostomie, iléostomie ou urostomie permanente

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES À CHAQUE PROGRAMME SONT LES SUIVANTS :

PROGRAMME PHARMACARE POUR LES ÂÎNÉS

PROGRAMME PHARMACARE POUR LES ÂÎNÉS

offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus de la Nouvelle-Écosse qui n'ont pas de couverture privée pour les médicaments (c.-à-d. Anciens Combattants, NIBH, Pharmacare pour les familles, assurance privée)

PROGRAMME PHARMACARE POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROGRAMME PHARMACARE POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

fournit des prestations d'assurance-médicaments dans le cadre des programmes d'aide au revenu (y compris Pharmacare besoins particuliers et Pharmacare de transition), du programme Pharmacare faibles revenus pour les enfants, des services aux personnes handicapées et des programmes d'aide aux enfants pris en charge. C'est le ministère des Services communautaires qui détermine l'admissibilité.

PROGRAMME D'INTERNAT, DE TRANSPORT ET DE STOMIE

PROGRAMME D'INTERNAT, DE TRANSPORT ET DE STOMIE

avoir un revenu familial brut d'au plus 35 000 \$ par année et ne pas avoir d'assurance privée qui couvre les frais de transport ou d'hébergement.

QU'EST-CE QUI EST COUVERT ?

Le formulaire de la Nouvelle-Écosse dresse la liste des fournitures de stomie couvertes par ces programmes. Elle ne couvre que certaines marques de produits de stomie. Si vous êtes admissible aux programmes ci-dessus, vous bénéficierez d'une couverture à 100 %, sauf si vous êtes une personne âgée.

PROGRAMME PHARMACARE POUR LES AÎNÉS :

Les participants paient pour le Programme Pharmacare pour les aînés de deux façons : au moyen d'une prime annuelle versée directement au Programme et d'une quote-part versée à la pharmacie ou directement au Programme.

La prime annuelle maximale qu'une personne âgée paiera est de 424 \$. Selon votre revenu, il se peut que vous payiez une prime réduite ou que vous ne payiez pas de prime du tout. Si vous recevez le Supplément de revenu garanti (SRG), vous n'avez pas à payer de prime, sauf si vous avez un solde impayé de l'année précédente.

AÎNÉS CÉLIBATAIRES

Si votre revenu annuel est inférieur à 22 986 \$, vous ne paierez pas de prime. Si votre revenu annuel se situe entre 22 986 \$ et 35 000 \$, votre prime sera réduite par rapport au maximum annuel de 424 \$.

COUPLES

Si votre revenu annuel conjoint est inférieur à 26 817 \$, vous ne paierez pas de prime. Si votre revenu conjoint annuel se situe entre 26 817 \$ et 40 000 \$, votre prime sera réduite par rapport au maximum annuel de 424 \$. Veuillez utiliser le calculateur en ligne pour en savoir plus sur le coût de votre prime :

[CALCULATEUR DE COÛTS](#)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ASSURANCE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

PROGRAMME POUR LES AÎNÉS

- Vous devriez recevoir automatiquement une trousse d'information sur le Programme Pharmacare pour les aînés deux à trois mois avant votre 65e anniversaire.
- Pour participer au programme, remplissez et retournez la demande au plus tard 90 jours après le premier jour du mois où vous avez atteint l'âge de 65 ans. Par exemple : si votre anniversaire est le 19 janvier, vous devez remplir et retourner vos formulaires avant le 1er avril.
- Une fois que vous êtes inscrit, votre carte d'assurance-maladie de la Nouvelle-Écosse devient votre carte Pharmacare.

Programme de cancérologie : remplissez le formulaire suivant, que vous pouvez trouver en ligne :

<https://novascotia.ca/dhw/pharmacare/cancer-assistance.asp>

AGENTS D'AUTORISATION

- Vous aurez besoin d'une évaluation et d'une autorisation d'un médecin, d'une infirmière praticienne ou d'un pharmacien.

ACHAT DE FOURNITURES POUR STOMIE

- Les fournitures de stomie sont achetées auprès de fournisseurs privés.
- Vous devez acheter des fournitures de stomie figurant sur la liste des fournitures approuvées par le gouvernement.
- Veuillez consulter le lien suivant pour plus de détails sur les produits couverts : <https://novascotia.ca/dhw/pharmacare/formulary.asp>

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT

Tous les membres du Programme pour les aînés doivent payer une quote-part, même si vous ne payez pas de prime ou si vous avez une prime réduite. La quote-part est de 30 % du coût total de chaque ordonnance. Par exemple, si le

coût total de votre ordonnance est de 50 \$, vous paierez 30 %, soit 15 \$. Le solde est facturé directement au Programme.

La quote-part annuelle maximale est de 382 \$. Une fois que vous atteint ce total en un an, vous n'aurez plus rien à payer jusqu'à l'année suivante du programme. L'année du programme s'étend du 1er avril au 31 mars.

**COORDONNÉES :
NOVA SCOTIA PHARMACARE PROGRAMS**

PO Box 9322
Halifax NS B3K 6A1

Téléphone : 902-429-6565
Sans frais : 1-800-544-6191
Télécopieur : 902-468-9402

Avis de non-responsabilité : L'information contenue dans cette page a fait l'objet de recherches et provient de divers sites provinciaux et fédéraux. Cependant, les renseignements peuvent changer et nous encourageons les gens à vérifier les mises à jour des politiques, des plans et des formulaires.